

ANNEXE XII

Conseiller pédagogique généraliste auprès de l'YEN de Limoges 4 avec mission départementale « mathématiques et sciences »

I Mission

Dans sa mission de conseiller pédagogique généraliste en circonscription, placé sous la responsabilité de l'YEN dont il est le collaborateur direct, le conseiller pédagogique inscrit son action dans le programme de travail de la circonscription arrêté par l'YEN, en rapport avec les priorités nationales, académiques et départementales.

II Fonctions

la formation des enseignants du 1er degré

- suivre et accompagner les enseignants, qu'ils soient stagiaires ou titulaires, débutants ou non, éventuellement étudiants en responsabilité de classe,
- accompagner les enseignants se préparant à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF ou souhaitent s'engager sur la liste d'aptitude à la direction d'école.

la diffusion des réussites pédagogiques

- participer aux diverses animations et formations organisées dans la circonscription,
- animer les groupes de réflexion, de travail et de production,
- concevoir et diffuser des outils au service des apprentissages des élèves et de l'évaluation des acquis.

l'articulation entre savoirs théoriques et pratique professionnelle

- impulser et mettre en place des projets ou des innovations pédagogiques,
- participer aux actions inter-degrés avec les collèges de la circonscription,
- accompagner les projets d'écoles et/ou de classe
- conseiller les équipes pédagogiques pour l'élaboration des projets,
- participer aux différentes actions partenariales,
- gérer des dossiers thématiques ou disciplinaires.

Pour le département, le conseiller pédagogique est amené à participer à la formation initiale et continue des enseignants ainsi qu'à des groupes de réflexion thématiques notamment pour favoriser la diffusion d'outils pédagogiques ou accompagner la mise en œuvre des actions et projets départementaux. Il peut contribuer à la passation d'évaluations, d'examens et de concours.

III Compétences

- Posséder le CAFIPEMF
- Analyser, expertiser et formuler des conseils
- Articuler efficacement savoir théorique et pratique pédagogique.
- Apprécier de façon distanciée les diverses pratiques pédagogiques, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage.
- Travailler en équipe avec le sens de l'intérêt général
- Maîtriser des technologies d'information et de communication pour un usage pédagogique
- Participer à l'animation des réunions avec différents partenaires.
- Avoir une disponibilité permettant l'adaptation de ses horaires de travail. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi après-midi. Les horaires sont arrêtés sur la base réglementaire de 1607 heures annuelles.

Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'YEN qui a en charge le dossier départemental.

Le conseiller « Mathématiques et Sciences » doit avoir de solides connaissances en didactiques et dans les enseignements des mathématiques et sciences.

Il ou elle exerce ses missions au sein du département sous la responsabilité de l'YEN chargé de la missions « mathématiques et sciences » pour mettre en œuvre les priorités nationales, académiques et départementales

- Assurer une fonction de conseils et d'informations et impulser des actions pédagogiques en collaboration avec les partenaires institutionnels (Faculté des Sciences et Techniques, IREM, ...) et les collectivités territoriales
- S'investir dans des groupes de pilotage académiques et départementaux
- Conduire des actions de formation initiale, continue et des animations pédagogiques
- Apporter son concours aux inspecteurs chargés de circonscription
- Aider les équipes à mettre place des actions nationales (« semaines des mathématiques », « semaine du goût », ...)
- Aider à l'élaboration et au suivi des projets scientifiques (dont l'ASTER) et mathématiques
- Aider les équipes pédagogiques à élaborer des projets en mathématiques ou dans le domaine des sciences y compris en maternelle
- Élaborer des outils et ressources et en assurer la diffusion
- Animer et gérer le « Point sciences »
- Gérer les sites « mathématiques » et « sciences »
- Utiliser sa dominante mathématique et scientifique au service de la réussite des élèves